

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 23 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation 16 février 2022

Date d'affichage : 16 février 2022

**Etaient présents** :

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Vincent DROUET, Jacques MICHEL, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Jean-Marc DROUET, Patrice LEVANT, Céline BOISSON, Audrey VALE DE VIGA, Richard HERVÉ, Serge ROBINET, Natalie BAER, Angélique FEULLU.

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Etaient représentés** conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Angélique LAFONTAINE ayant donné pouvoir à Jacques MICHEL, Sylvie LECLERC ayant donné pouvoir à Serge BESNIER,

Danielle LERAY ayant donné pouvoir à Philippe SOUCHAUD

Etaient excusés : Olivier BREMONT, Julien LABADY.

M. Guy AMOSSE a été élu secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE ouvre la séance à 19h.

En exercice : 29	Présents : 24	Votants : 27 (du point n°1 à 4)
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 28 (à partir du 5 <sup>ème</sup> point)
En exercice : 29	Présents : 27	Votants : 29 (pour le 13 <sup>ème</sup> point)

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021, transmis aux conseillers a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### 1°) ⇒ A L'UNANIMITE

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association Manivel' Cinéma permettant à la Commune de bénéficier du Festival de cinéma pour enfants « Cinéfilous » organisé chaque année pendant les vacances scolaires de la Toussaint, sur la base du montant suivant (subvention) :

Base 5 315 habitants X 0,12 € / habitants

Soit : 637,80 € pour l'année 2022.

#### 2°) ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le choix du site de l'ancien vélodrome pour l'implantation de la future piste de pumptrack,

**APPROUVE** l'adressage de ce nouveau lieu en le nommant « Parc du Vélodrome ».

#### 3°) ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** la convention de délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, proposée par Redon Agglomération.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 4°) ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle A1414 au prix de 10 000 € appartenant à l'association immobilière du diocèse de Nantes. Ce terrain est situé « rue du Presbytère », entre l'école Jules Verne et la salle des fêtes de Beslé-sur-Vilaine.

**PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5°) ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées U n°4065, U n°4053 et U n°4047 appartenant à Madame GUILLARD Anita au prix de 10 000 €. Ces terrains sont situés « rue de la Tannerie », au croisement avec le chemin de la tannerie.

**PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6°) ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZW150 appartenant à M GASCOIN XAVIER au prix de 5 544 €. Ce terrain est situé à Saint Joseph du Nain au niveau du croisement des rues de la Rabine et de Subrette.

**PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7°) ⇒ A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à la participation financière de Mme GARNIER Manon aux travaux des travaux de desserte en eau potable des parcelles cadastrées XN188 et XN189, situées « 74 DASTRES »

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution et au règlement de la présente délibération.

8°) ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour le versement de la prestation de service « accueil de loisirs adolescents » pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

9°) ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** les termes de l'appel à projets « Socle numérique dans les écoles élémentaires » en vue d'équiper les classes élémentaires de l'écoles Joséphine BAKER et Jules Verne.

**SOLLICITE** une subvention d'un montant de 16 699 € pour l'acquisition de matériel informatique sur la base d'un montant de dépenses de 29 009,42 € TTC réparti comme suit :

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 29 009,42 €

- dont subvention de l'État demandée : 16 699,52 €

Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : 25 136,92 €

- dont subvention de l'État demandée : 15 071,42 €

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 59,96 %

Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : 3 872,50 €

- dont subvention de l'État demandée : 1 628,10 €

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 42,04 %

**S'ENGAGE** à s'inscrire dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder, ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement.

**MANDATE** le Maire pour déposer le dossier auprès de l'Etat.

**PRÉCISE** que l'acquisition de ces équipements ne pourra se faire sans l'obtention de la subvention,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

10°) ⇒ **A l'UNANIMITE**

**RENOUVELLE** l'adhésion à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion (nouvelle convention),

**AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée,

Etant précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice.

11°) ⇒ **A l'UNANIMITE**

**ADOpte** le règlement du temps de travail avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**AUTORISE** Madame le Maire à engager toutes les démarches y afférant.

12°) ⇒ **A l'UNANIMITE**

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs budgétaires, considérant qu'en prévision de la période, il est nécessaire de renforcer les services de certains services techniques pour faire face à un surcroît d'activité (ex : espaces verts, bâtiments, secteur de Beslé-sur-Vilaine, camping).

**AUTORISE** Madame le maire à signer les éventuels contrats en découlant.

13°) ⇒ **A l'UNANIMITE**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et de la tenue du débat qui en a découlé, dans la perspective du prochain vote des budgets de l'année.